



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M.Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement qui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.	
tab. 1	
Cahors. — Départ.....	6 h 12
Mercuès.....	6 18
Parnac.....	6 33
Luzech.....	6 43
Castelfranc.....	7 2
Puy-l'Évêque.....	7 17
Duravel.....	7 32
Fumel.....	7 54
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 1

DE LIBOS A CAHORS.	
tab. 2	
Monsempron-Libos. — Départ.	9 h 30
Fumel.....	9 37
Duravel.....	9 54
Puy-l'Évêque.....	10 3
Castelfranc.....	10 17
Luzech.....	10 29
Parnac.....	10 38
Mercuès.....	10 49
Cahors. — Arrivée.....	11 5

Prix des places.	
de Cahors à :	
Libos.....	5.80
Puy-l'Évêque.....	3.70
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60
Bordeaux.....	20.80
Agen.....	10.65
Montauban.....	41. »
Toulouse.....	16.70
Aurillac.....	29.30
Paris.....	73.70
Cette.....	41.35

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA	
LIBOS.	
Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	
Départ.....	8 h 41
Arr.....	9 59
Dép.....	11 25
Arr.....	1 33
Dép.....	12 13
Arr.....	1 36
Dép.....	2 »
Arr.....	3 »
Départ pour Cahors (Voir tabl. 2)	

DE CAHORS A PARIS	
LIBOS.	
Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	
Départ.....	8 9
Arr.....	11 36
Dép.....	1 40
Arr.....	4 31
Dép.....	4 55
Arr.....	mit 43
Dép.....	mit 55
Arr.....	3 50
Dép.....	4 40

Cahors, le 28 Février 1871

Les Négociations

Bordeaux, le 26 février 1871, à 5 h. 45 m. soir.
Intérieur à Préfets.

M. Jules Favre me communique la dépêche ci-après que je vous adresse à titre de renseignement :

Versailles, 26 Février.

Nous sommes d'accord sur les préliminaires de paix. Télégraphiez desuite à tous les chefs de Corps pour qu'ils aient à s'abstenir de toutes reprises d'hostilités ; ordre semblable est expédié sur toute la ligne par l'autorité militaire allemande.

JULES SIMON.
Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
E. BÉRAL.

Bordeaux, 27 février.
(Dépêche particulière.)

On croit Alsace cédée.
Discussion réservée sur la Lorraine, dite Allemande.
On dit que Prussiens veulent absolument entrer à Paris.
Beaucoup de tristesse à la Chambre.

L'Electeur libre, dit que la paix est signée :
L'Alsace est cédée ainsi que la Lorraine allemande ; arrondissement de Sarrebourg, Château-Salins, et la ville de Metz.
L'indemnité serait de 5 milliards.
Les Prussiens entreraient mercredi à Paris au nombre de 30,000.

Notes parlementaires.

Il se manifeste dans les couloirs de la Chambre un courant d'opinion très-marqué, contre la translation de la Chambre à Paris, aussitôt la conclusion de la paix. Près de deux cents membres, dit-on, accordent déjà leur adhésion au projet de laisser quelque temps encore l'Assemblée nationale éloignée de Paris.

Décidément, la Chambre n'est pas tendre pour les préfets de Gambetta. Plusieurs bureaux se sont occupés hier des élections des préfets nommés députés dans les départements qu'ils administraient. L'opinion du plus grand nombre des bureaux est que ces élections doivent être invalidées, et que la mesure doit s'étendre aux sous-préfets.

La commission des finances a entendu le rapport de plusieurs, sous-commissions. Le travail du rapporteur général M. Léon Say, a même été communiqué en partie aux membres de la commission.
Le choix de ce rapporteur est amplement justifié par l'érudition financière et

le talent remarquable, que M. Léon Say a déployés dans son active collaboration au Journal des Débats. On sait du reste que M. Léon Say, a été nommé dans deux départements, Seine et Seine-et-Oise.
On croit que la commission des finances tiendra encore plusieurs séances importantes, mais elle n'entrera pas dans le détail des faits, et se bornera à établir un véritable bilan de la situation.

La nomination de M. Poyer Quartier au poste de ministre des finances est considérée comme certaine.

Les nouveaux travaux d'appropriation de la salle de l'Assemblée nationale sont terminés, sauf les dispositions, pour le service sténographique.

Un grand nombre d'aspirants aux fonctions de Préfets et sous-préfets se rendent pendant la journée, aux portes de l'Assemblée Nationale, pour s'entretenir avec les députés des divers départements. Ces demandes pourraient être fort entravées la semaine prochaine, par la proposition d'abolir les fonctions de sous-Préfets dans les villes au-dessous de dix mille habitants. On dit que cette proposition émanera d'une fraction importante de l'Assemblée.

On annonce que le comité républicain de la rue de l'Académie a déposé sur le bureau du président de l'Assemblée un projet de décret ainsi conçu :

« Considérant que Garibaldi a vaillamment mis son épée au service de la France ; que sa conduite a été celle d'un homme, d'un républicain et d'un soldat, l'Assemblée nationale décrète :

« Le général Garibaldi a bien mérité de la Patrie. »

De son côté, un député de Paris, M. Léon Brunet a adressé au président une proposition tendant à convoquer immédiatement l'Assemblée pour lui soumettre un projet de décret portant cet article unique :

« L'Assemblée nationale se déclare en permanence, et siégera tous les jours en séance publique. »

L'armistice expire ce soir 26 à minuit, et à une heure on n'a encore aucune nouvelle de Paris ou de Versailles annonçant que les préliminaires de paix ont été fixés, ni que l'armistice ait été prolongé. On conclut de cette absence de nouvelles que de part et d'autre on continue à discuter sur les conditions de paix et que dans tous les cas si une nouvelle prolongation d'armistice a lieu elle ne sera que de quelques heures.

BULLETIN OFFICIEL

On lit dans le Journal officiel du 24.
Par arrêté du chef du pouvoir de la République française, président du conseil, en date du 20 février 1871.

Pendant l'absence du général le Flô, ministre de la guerre, la délégation de si-

gnature, relativement aux actes d'administration du ressort du département de la guerre est confiée au général Suzanne, directeur de la direction de l'artillerie.

Pendant l'absence de M. Lambrecht, ministre de l'agriculture et du commerce, M. Ozenne, secrétaire général, aura, par délégation, la signature ministérielle pour les affaires ressortissant à ce département.

Par arrêté, en date du 21 février 1871, M. le contre-amiral Chaillé a été nommé délégué du ministre de la marine et des colonies pendant l'absence de M. le vice-amiral Pothuau, ministre de la marine et des colonies, M. le vice-amiral Tonchard ayant été, sur sa demande, déchargé de cette délégation.

M. Emile Durier, secrétaire général du ministre de la justice, remplira auprès du conseil les fonctions de secrétaire du gouvernement. (Arrêté du 20 février 1871.)

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, et par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 23 février, M. Calmon, ancien député, a été nommé sous secrétaire d'Etat, et M. Labiche, ancien préfet, secrétaire général au ministère de l'intérieur.

Les nouvelles de la Savoie présentent une certaine gravité. Après s'être prononcé pour la guerre à outrance, la population savoisienne en voyant s'avancer vers elle le flot de l'invasion, a cru devoir se souvenir que les traités de 1815 garantissaient la neutralité de son territoire. On parle même d'une délibération prise en séance publique par un comité réuni à Bonneville, demandant l'exécution des traités de 1815, en ce qui concerne ce point spécial, adjurant la Confédération Helvétique d'occuper immédiatement le territoire neutralisé et invitant enfin les conseils municipaux de Savoie à s'associer à ce vœu et à organiser un mouvement dans le même sens.

Dans cette délibération, le *Sicête* voit un avertissement qu'il importe à la France de ne pas négliger, si elle ne veut pas voir se rompre le lien qui existe entre elle et la Savoie.

CAMPAGNE DE FRANCE

70^e Régiment de Mobile.

(MOBILES DU LOT.)

Ambulance de Parigné-l'Évêque, février 1871.

Mon cher ami,
J'aurais désiré vivement remplir la promesse que je t'ai faite en partant de Cahors, de te tenir au courant de tous les faits intéressant notre cher régiment. Malheureusement j'en ai été empêché par les fatigues inouïes de cette longue campagne, nos marches continuelles de jour et de nuit et par les soins du service.

Aujourd'hui, n'ayant d'autre préoccupation que celle de guérir d'une blessure reçue le 10 Janvier et qui me sépare momentanément de

mes compagnons d'armes, je profite des loisirs que me fait ma captivité forcée pour te donner un aperçu rapide de nos travaux.

Le 70^e régiment de mobile faisant partie de la troisième division du 17^e corps d'armée placée sous les ordres du colonel de Jouffroy, quittait Vendôme, le 22 novembre pour se rendre à Fréteval où il devait recevoir les chassepots que lui faisait délivrer notre illustre compatriote, Gambetta.

A ce moment, le régiment quercynois présentait un aspect vraiment admirable. Pourvu d'armes de précision, bien équipé, bien chaussé, convenablement instruit, ayant à sa tête des officiers zélés qu'animent le désir de bien faire et de se rendre dignes de la confiance qu'ils avaient su inspirer, le 70^e mobile pouvait en vérité être comparé aux plus belles troupes de cette arme et il ne devait pas tarder à justifier les espérances que l'on fondait sur sa martiale attitude.

Du 22 novembre au 1^{er} décembre, la mobile du Lot parcourut une grande partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, sans rencontrer l'ennemi.

Déjà nos généraux commençaient à abuser de ces marches qui duraient parfois dix-neuf heures et qui avaient pour effet de nous faire perdre beaucoup de monde.

2 Décembre. — Bataille de Patay.

Le 2 décembre, à la bataille de Patay ou d'Arthenay, nous formions l'aile gauche de l'armée de la Loire, et, après notre entrée en ligne, nous recevions l'ordre de protéger l'artillerie de notre division qui fut engagée toute la journée. Pour la première fois, les projectiles tombaient dans nos rangs et, par un bonheur providentiel, aucun des nôtres ne fut atteint. Néanmoins, je dois reconnaître que les obus furent l'objet de plates servilités. Presque tout le monde s'inclinait respectueusement à chaque détonation, mais toutefois sans rompre les rangs. Nos hommes étaient bien excusables et ils ne devaient pas tarder à contracter des habitudes moins polies. Notre artillerie que nous suivions de près, chassa l'ennemi de divers villages et ne cessa son feu que lorsque l'obscurité de la nuit eut séparé les combattants. Les succès partiels de l'aile gauche n'empêchèrent pas l'ennemi de couper en deux l'armée du général d'Aurelles de Paladines, et dans la nuit même du 2 au 3, nous abandonnions le champ de bataille resté en notre pouvoir et nous nous retirions sur le village de Patay.

Je dois mentionner ici un fait qui doit, par une espèce de fatalité pour ne pas dire plus, se reproduire toutes les fois que nous nous trouverons aux prises avec l'ennemi. Nos soldats n'avaient plus de vivres depuis la veille et il était à peu près impossible de s'en procurer dans ce malheureux pays épuisé par le passage des deux armées combattantes.

Quelques heures après notre arrivée à Patay, il nous fallut poursuivre notre mouvement de retraite, non sans avoir quelque peu malmené MM. de l'administration, auxquels nous arrachâmes quelques caisses de biscuits.

4, 5 et 6 décembre. — La Mobile du Lot forme l'arrière-garde de l'armée et a des engagements avec l'ennemi.

Pendant trois jours, notre division forma l'extrême arrière-garde de l'armée. Harcelés sans cesse par l'ennemi, notre vaillante troupe fit bonne contenance et assura la retraite. Nous arrivons enfin au village de Prenay, le 7 au soir. Nos hommes commençaient singulièrement à être fatigués de cette retraite qui nous forçait à laisser entre les mains de l'ennemi nos plus mauvais marcheurs et ils étaient impatients de prendre l'offensive.

8 décembre. — Bataille de Ley-sous-Cravant.

Le 8, tous leurs vœux devaient être comblés. Le général de Chanzy, notre nouveau chef, se décidait à combattre l'ennemi dans des positions parfaitement choisies.

Dès sept heures du matin, tout le régiment se mettait en mouvement, par un temps neigeux et glacial. Il entra en ligne quelques heures après et envoyait six compagnies, en tirailleurs. Malheureusement, il ne se trouvait entre l'ennemi et nos réserves aucune ondulation de terrain. Aussi un certain nombre de mobiles furent-ils blessés. Le capitaine de Tulle fut le premier frappé en donnant à sa compagnie l'exemple du plus grand courage. Toutefois, le feu bien dirigé de nos tirailleurs délogea l'ennemi des positions qu'il occupait.

Les premier et troisième bataillons reçurent l'ordre de marcher en avant et de s'emparer du village de Ley-sous-Cravant, placé en seconde ligne, pendant que le deuxième bataillon appuierait l'artillerie de réserve.

Les premier et troisième bataillons se dirigèrent sur le village de Ley-sous-Cravant ; mais le premier bataillon, sous les ordres du commandant Guiraudies-Capdeville, fut bientôt arrêté par le feu des Prussiens qui occupaient un village placé sur la droite ; il opéra une conversion à droite pour faire face à l'ennemi et empêcher ce dernier de tomber sur les derrières du troisième bataillon. Le commandant Delgal, ignorant ce mouvement ou ne l'ayant pas remarqué, continua seul sa marche sur Ley et ne tarda pas à arriver aux premières maisons du village. Son bataillon fut accueilli par une vive fusillade ; le lieutenant-colonel Vigouroux fut frappé en pleine poitrine ; le commandant Delgal reçut un coup de feu et ne dut la vie qu'à cette circonstance, que la balle frappa un bidon rempli d'eau-de-vie que M. Delgal avait sur sa poitrine et qui fut percé presque de part en part. M. le capitaine Lallemand fut blessé à la cuisse et M. le lieutenant Maury frappé au ventre. Un grand nombre d'hommes furent atteints. Le bataillon ne se déconcerta pas, malgré ses nombreuses pertes ; il enleva à la bayonnette une partie du village et fit une cinquantaine de prisonniers. Le général de Flandre, commandant la division, qui venait de recevoir lui-même une balle à la cuisse, donna alors le signal de la retraite. Ce mouvement malencontreux s'exécuta en bon ordre sous le feu de l'ennemi qui nous fit subir de nouvelles pertes. Enfin le bataillon parvint à se replier derrière une batterie de mitrailleuses qui fit taire la fusillade. Le premier bataillon avait empêché par sa manœuvre le mouvement tournant de l'ennemi qu'il avait contenu. Il avait perdu une soixantaine d'hommes. Le troisième bataillon plus éprouvé avait fait une perte de 200 hommes au moins. A la nuit, nous restions maîtres du champ de bataille et nous rentrions bientôt dans nos cantonnements. L'artillerie de réserve n'ayant pas été engagée, le deuxième bataillon n'avait éprouvé dans cette journée aucune perte.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale

M. Léopold Limayrac, député du Lot, a été nommé membre de la commission qui est chargée d'étudier la situation de l'administration intérieure, de la France. Cette commission se livre activement à ses travaux, et la mission qui lui est confiée, est le premier pas vers une large décentralisation administrative, en faveur des communes et des départements.

AVIS AU PUBLIC

L'échange des correspondances, à l'exclusion des lettres chargées, est rétabli entre les départements occupés et ceux non occupés.

La taxe des lettres est de 40 centimes par lettre simple. La moitié de cette taxe devra toujours être payée par le destinataire. Chaque journal supportera une surtaxe de 4 centimes par 40 grammes.

Si nous sommes bien informés, le nouveau cabinet aurait déjà jeté les bases de la nouvelle organisation militaire.

L'armée serait licenciée en bloc. Les officiers de tous les grades de l'armée régulière ne seraient maintenus dans leurs grades qu'après avoir prouvé par un examen qu'ils en sont réellement dignes.

La classe de 1871 serait le noyau de la nouvelle armée.

C'est dans la vie des camps et non dans l'oisiveté des garnisons que se ferait l'éducation militaire.

L'avancement à l'ancienneté et à la faveur serait supprimé.

Tous les grades, du premier au dernier, ne s'obtiendraient qu'à la suite d'examen publics subis dans les camps.

Pour compléter ce plan de moralisation et d'éducation militaires, les écoles spéciales devraient être supprimées, ou plutôt elles devraient être multipliées et transportées dans les camps mêmes.

On parle aussi et beaucoup d'un projet de réorganisation administrative.

Il s'agit de simplifier les rouages, d'abolir les sinécures, de réduire par conséquent le nombre des employés et de les mieux rétribuer en leur demandant un travail plus actif et mieux raisonné.

L'avancement ne serait accordé qu'au mérite réel et par voie d'examen.

Une circulaire du ministre de la guerre, par intérim M. le général Suzane, fait pressentir le renvoi prochain dans leurs foyers des militaires faisant partie de l'armée de Paris.

Ce renvoi comprendrait :
1° Tous les hommes non mariés ou veufs sans enfants de 25 à 35 ans, servant pour leur compte (ou leurs remplaçants) appelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre par la loi du 10 août 1870 (circulaires des 19 et 31 août dernier);

2° Les engagés volontaires pour la durée de la guerre par la loi du 17 juillet 1870;

3° Les militaires de la classe 1863 liés au service avec ou sans prime, qui avaient droit à leur libération le 31 octobre 1870.

En conséquence, il est prescrit aux chefs de corps de toutes armes d'établir immédiatement des états numériques par département d'origine, de tous les hommes de ces diverses catégories, de manière que si les circonstances viennent à le permettre, ils puissent être promptement formés en détachements et mis en route.

La garde mobile

Aussitôt après la signature de la paix, la garde mobile sera licenciée. Les états sont dressés avec une fiévreuse activité, et l'état-major les demande sans retard.

Les officiers toucheront le soldo jusqu'au 1^{er} avril, mais les cadres seront réformés comme l'organisation elle-même de la garde mobile.

Le principe de l'élection serait dès aujourd'hui condamné.

On assure, dit le *Siccle*, qu'il est sérieusement question d'envoyer en Afrique les

gardes mobiles des départements présents à Paris, et de les y laisser pendant le temps que prendrait la réorganisation de l'armée. La question serait à l'étude.

La Commission chargée de juger l'aptitude des aspirantes et aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira la première session de 1871, pour les aspirantes, le lundi, 27 mars prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirants, le jeudi, 30 du même mois, à la même heure.

MILITAIRES DU LOT

INTERNÉS EN SUISSE.

Deuxième liste.

Rouget, Jean, de Rudelle, soldat au 44^e de marche, interné à Brougg.

Bourrières, Jean, de Crégols, sergent au 38^e de ligne, 1^{er} bataillon, 1^{re} compagnie, canton des Grisons.

Bousquet, Jean-Justin, de Mondoumerc, caporal au 38^e, 1^{er} bataillon, 1^{re} compagnie, canton des Grisons.

Bargues, Léon, de Thégra, soldat au 14^e d'artillerie, à Baden.

Quercy, Émile, de Figeac, soldat au 13^e d'artillerie, à Baden.

Dufaux, Ernest, de Martel, soldat au 4^e chasseurs d'Afrique, à Genève.

Noel, Pierre, de Cahors, soldat au 2^e d'artillerie à Genève.

Décranyse, Jean-Louis, infanterie légère d'Afrique, interné à Bremgarten.

Grangier, Jean, d'Issendolus, infanterie légère d'Afrique, interné à Bremgarten.

Lanzur, Jean, de Lacapelle-Marival soldat au 92^e de ligne, 1^{er} bataillon, 4^e compagnie à Zurich.

Delfant, Frédéric de Luzech (ou de Lauzès), soldat au 53^e de marche, 2^e bataillon, 1^{re} compagnie, à Frauenfeld.

Verdier, Antoine, de Vidaiillac, soldat au 52^e de marche, 3^e bataillon 2^e compagnie, à Frauenfeld.

Vialard, Paul, de Figeac, caporal au 52^e de marche, 3^e bataillon, 4^e compagnie, à Frauenfeld.

Bassel, Marcelin, de Latronquière, soldat au 90^e de ligne, 3^e bataillon, 3^e compagnie, à Frauenfeld.

Lascous, Antoine, de St-Soy, soldat au 14^e d'artillerie, à Frauenfeld.

Lettre pastorale et Mandement

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CAHORS

Pour le Carême de 1871.

(Suite)

Vous souvient-il N. T. C. F., avec quel sentiment de complaisance, nous étions naguère nos richesses aux yeux de l'étranger ébloui, dans notre brillant et aujourd'hui malheureux Paris, alors revêtu de toutes les splendeurs d'un luxe sans rival ? Où était Dieu dans ces fêtes de l'industrie ? Qui songeait à l'origine de ces biens, pensait à demander à Dieu de bénir et conserver ces trésors ? Et parce qu'ils étaient l'objet et l'aliment de notre orgueil, Dieu nous a puni comme le roi Ezéchias. Nous avons, en les montrant, excité la cupidité de l'ennemi, et le jour est venu où il étend vers eux sa main avide : *ecce dies venient et auferentur omnia que sunt in Domo tua*. Dieu a retiré le bras qui soutenait nos grandeurs et notre fortune et elles s'en vont en poussière. *Qui se exaltat humiliabitur*. Celui qui s'exalte sera humilié.

Mais que sont ces pertes matérielles auprès des ruines morales et religieuses que la prospérité nous avait faites ?

On ne possède pas impunément de si grands biens.

Le cœur s'y attache ; en s'attachant à des biens d'un ordre inférieur, il s'abaisse, quand il s'est laissé prendre à leur éclat trompeur, il

les recherche. De là d'étranges faiblesses, des défaillances lamentables, l'abaissement des caractères, l'amolissement des mœurs.

Le *ve dicitibus*, malheur aux riches, n'est pas moins vrai des nations que des individus. Les nations les plus riches ne sont pas toujours les plus vaillantes ; le caractère ne s'élève pas avec le niveau de l'or, c'est au contraire, avec l'accroissement des richesses, avec l'abondance et le luxe que commence pour l'ordinaire, avec la corruption, la décadence des peuples. Le philosophe comme le politique en constatent partout l'expérience.

Faut-il vous dire, N. T. C. F., que nous étions en train de la faire, et devons-nous nous plaindre, si Dieu en frappant ces biens périlleux, nous enlève une cause de décadence, tant cette source empoisonnée d'où naissent, selon l'expression de Bossuet, ces monstres de crime, ces raffinements de plaisir avec lesquels il n'y a pas plus de courage et de dignité chez le citoyen, que de vertu chez le chrétien ; et ces délicatesses d'orgueil qui, en nous éloignant de Dieu et en éloignant Dieu de nous, rendaient caduques tous nos biens et singulièrement fragile l'édifice de notre fortune.

Pour être plus pauvre, la France sera-t-elle moins véritablement grande ? n'apprendra-t-elle pas à l'école du malheur et de la pauvreté les mâles vertus qu'elle oublait dans les délices ? Quand on sait vivre de peu, qu'on a appris à se passer de beaucoup, on devient supérieur à mille séductions. Le caractère s'élève, s'ennoblit, conquiert une indépendance des hommes et des choses qui est une garantie de désintéressement et d'honneur. Une vie pauvre est nécessairement occupée et frugale ; avec elle disparaissent les loirs dangereux, les délicatesses éperuvantes ; les corps deviennent plus forts et les âmes plus fermes ; les citoyens plus généreux, les soldats plus dévoués.

Nous avons mis notre cœur dans des biens et des joies indignes de lui, un souffle les a dissipés ; notre confiance dans les expédients de la sagesse humaine, Dieu l'a abandonnée à ses ignorances. Il a perdu la sagesse des sages, réprouvé la prudence des prudents. Où sont maintenant les sages ? Voici que le Seigneur nous a remis aux mains des rois qui nous environnent comme un objet d'opprobre et de désolation. Et nous avons été assujettis au lieu de commander : *Facti sumus subitus et non supra, quia peccavimus Domino Deo nostro*. Parce que nous avons péché contre le Seigneur notre Dieu.

Ecoute donc, ô mon pays, lui dirons-nous avec le prophète, écoute les préceptes de la vie, prête l'oreille, afin que tu apprennes la prudence. Pourquoi tes malheurs ? Tu as délaissé la source de la sagesse, si tu avais marché dans la voie de Dieu, ta paix n'eût pas été troublée. Apprends donc enfin ; où est ta prudence, où est la force, où est l'intelligence... où est la lumière des yeux et la paix.

La prudence, N. T. C. F., le génie, la force véritable qui conservent ou sauvent les nations, cherchons-les donc où ils se trouvent : en Dieu seul et dans ses préceptes de vie : *Audi Israel mandata vita*. Assez, es trop longtemps, nous nous sommes déliés de leur efficacité souveraine : *ergo erravimus a via veritatis*, nous nous sommes étrangement trompés.

Dieu et la patrie sont plus liés qu'on ne le pense. Les vertus civiques n'existent guère sans la base religieuse, tandis qu'on fait facilement un bon citoyen et un brave soldat d'un bon chrétien. La patrie du ciel et la patrie de la terre sont deux sœurs étroitement liées, qu'on peut confondre dans un même et légitime amour. Aimer la première, ce n'est pas se désintéresser de la seconde ; qui ne voit au contraire, tout ce que l'amour de celle-là peut apporter d'énergie au dévouement à celle-ci ? Ces-sons donc de traiter comme une ennemie, une étrangère on une pieuse inutile la religion qui nous tourne vers Dieu et nous montre le ciel ; demandons-lui toutes les inspirations, toutes les vertus, toutes les forces divines qu'elle possède, utilisons-les comme forces sociales.

Est-il besoin de longues réflexions pour se convaincre du secours qu'elles peuvent nous apporter ? Quelques mots suffiront pour produire une vive lumière.

(La suite au prochain numéro.)

COMPAGNIE du Chemin de fer d'Orléans

TITRES

Remboursables au compte de l'exercice 1870. Tirage du 6 décembre 1870

ACTIONS. — Capital de 500 francs.

1^{er} Tirage — 1,759 Actions à rembourser

NUMEROS NOMBRE

403.601 à 403.700 = 100	
158.701 à 158.800 = 100	
184.801 à 184.900 = 100	
197.601 à 197.668 = 68	
212.301 à 212.400 = 100	868
242.501 à 242.600 = 100	
279.601 à 279.700 = 100	
290.901 à 291.000 = 100	
296.601 à 296.700 = 100	
308.101 à 308.200 = 100	
386.801 à 386.900 = 100	
417.601 à 417.700 = 100	
469.391 à 469.301 = 91	
471.901 à 472.000 = 100	891
513.901 à 514.000 = 100	
534.401 à 534.500 = 100	
559.601 à 559.700 = 100	
599.401 à 599.500 = 100	

Nombre total..... 1.759

OBLIGATIONS 4 p. 100 du 1^{er} emprunt (1842)

Capital de 1,250 francs.

2^o Tirage — 186 obligations à rembourser.

NUMEROS NOMBRE

2.701 à 2.800 = 100	
6.701 à 6.786 = 86	

Nombre total..... 186

OBLIGATIONS 4 p. 100 du 2^e emprunt (1848)

Capital de 1,250 francs.

2^o Tirage — 39 obligations à rembourser.

NUMEROS NOMBRE

5.871 à 5.880 = 10	
6.661 à 6.669 = 9	
12.091 à 12.100 = 10	
12.501 à 12.590 = 10	

Nombre total..... 39

OBLIGATIONS de l'emprunt 3 p. 100

Capital de 500 francs.

1^{er} Tirage — 9,271 obligations à rembourser.

DESIGNATION NUMEROS NOMBRE par partie

1 ^{re} partie (1852)	3.901 à 4.000 = 100	
	33.701 à 33.800 = 100	
	54.601 à 54.700 = 100	435
	87.701 à 87.800 = 100	
	88.901 à 88.935 = 35	
2 ^e partie (1854)	160.201 à 160.300 = 100	
	171.301 à 171.400 = 100	
	204.301 à 204.400 = 100	377
	257.901 à 257.977 = 77	
3 ^e partie (1855)	362.401 à 362.500 = 100	
	355.401 à 355.435 = 35	
	374.101 à 374.200 = 100	435
	404.501 à 404.600 = 100	
	409.901 à 410.000 = 100	
4 ^e partie (1856)	485.901 à 486.000 = 100	
	493.801 à 493.900 = 100	
	529.301 à 529.400 = 100	495
	537.801 à 537.895 = 95	
	587.901 à 588.000 = 100	
5 ^e partie (1857)	875.641 à 876.000 = 360	
	885.001 à 885.500 = 500	1.689
	1.004.501 à 1.004.829 = 329	
	1.140.001 à 1.140.500 = 500	
6 ^e partie (1859)	1.287.801 à 1.288.000 = 200	
	1.299.001 à 1.299.200 = 200	
	1.318.801 à 1.318.908 = 108	908
	1.349.201 à 1.349.400 = 200	
	1.471.201 à 1.471.400 = 200	
7 ^e partie (1860)	1.506.201 à 1.506.300 = 100	
	1.528.401 à 1.528.423 = 23	
	1.533.001 à 1.533.100 = 100	323
	1.547.401 à 1.547.500 = 100	
8 ^e partie (1861)	1.610.801 à 1.610.833 = 33	
	1.619.201 à 1.619.400 = 200	
	1.619.601 à 1.619.800 = 200	883
	1.710.601 à 1.710.800 = 200	
	1.874.001 à 1.874.200 = 200	
9 ^e partie (1864)	1.902.401 à 1.902.541 = 141	
	2.004.401 à 2.004.600 = 200	741
	2.021.201 à 2.021.400 = 200	
	2.059.001 à 2.059.200 = 200	

2.164.001 à 2.164.200 = 200

40^e partie (1865) 2.217.801 à 2.217.948 = 148

2.386.201 à 2.386.400 = 200

2.392.001 à 2.392.200 = 200

2.430.201 à 2.430.400 = 200

11^e partie (1866) 2.508.401 à 2.508.545 = 145

2.532.201 à 2.532.400 = 200

2.587.401 à 2.587.600 = 200

2.739.001 à 2.739.146 = 146

12^e partie (1867) 2.776.801 à 2.777.000 = 200

2.798.001 à 2.798.200 = 200

2.882.601 à 2.882.800 = 200

2.974.601 à 2.974.800 = 200

13^e partie (1869) 3.051.001 à 3.051.200 = 200

3.119.001 à 3.119.151 = 151

3.121.801 à 3.122.000 = 200

Nombre total..... 9.271

OBLIGATIONS 3 p. 100 de l'ancienne C^e du Grand-Central (Emission de 1855.)

1^{er} Tirage — 708 obligations à rembourser.

DESIGNATION NUMEROS NOMBRE par série.

Série A. 20.901 à 21.000 = 100

35.101 à 35.136 = 36

69.101 à 69.100 = 100

Série B. 113.801 à 113.900 = 100

155.801 à 155.836 = 36

171.801 à 171.900 = 100

Série C. 225.601 à 225.700 = 100

279.301 à 279.400 = 100

283.606 à 283.636 = 36

Nombre total..... 708

La Cour d'Assises du Lot tient ses séances depuis hier lundi. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des affaires qui auront été jugées dans cette session.

Pour la chronique locale : A. Layton

Dernières nouvelles

On lit dans le *Journal de Paris* :

Nous apprenons que M. Pouyer-Quertier est nommé ministre des finances en remplacement de M. Buffet, qui, comme on sait, a refusé ce poste. M. Pouyer-Quertier, qui se trouve à Paris, a déclaré qu'il acceptait.

Pour la chronique locale : A. Layton

On lit dans le *Français* :

Le duc de Broglie est parti hier pour l'Angleterre. M. Baude est à Paris, revenant d'Athènes. On parle de M. de Corcelles pour l'ambassade de Rome.

Londres, 24 février.

Le *Standard* annonce la fusion entre les orléanistes et les légitimistes, les princes d'Orléans ayant donné leur adhésion à Mgr. le comte de Chambord.

Le *Moniteur* publie un décret nommant M. Jules Simon ministre de l'instruction publique et des cultes.

LIBRAIRIE DE J.-D. CRAYSSAC, A CAHORS.

PARIS ASSIÉGÉ

Récit historique des sièges que cette ville a soutenus depuis CÉSAR jusqu'à GUILLAUME ROI DE PRUSSE.

Par Martin REY, ancien représentant. Cet opuscule formera deux livraisons de 16 pages compactes, grand in-8^o. Prix 25 centimes chaque.

La première livraison est en vente. La seconde paraîtra à la fin de la Guerre.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8^o, bro. 2 fr. 50 cent.; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FIBOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent.; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. ANDRÉ PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — *Concile, In*